



Défendre et normer les urgences non vitales



La permanence de Riaz devrait rester fermée la nuit de 22h à 7h, selon le contre-projet à l'initiative H24. ARCH - J-B MOREL



/// Le Grand Conseil fribourgeois se prononcera la semaine prochaine sur les urgences hospitalières dans le canton.

/// Par son expérience personnelle, une citoyenne dénonce une inégalité de traitement pour un «bassin de 110 000 personnes».

/// En marge du contre-projet à l'initiative H24, elle invite les députés gruériens à renforcer le site de Riaz.

PHILIPPE HUWILER

RIAZ. Les députés gruériens vont-ils sortir du bois pour défendre un service d'urgences non vitales à Riaz, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7? C'est l'espoir de Danielle Aeby-Magnin, qui a interpellé les élus du district par courrier avant la prochaine session du Grand Conseil. «J'aimerais que mon vécu serve à quelque chose. Je fais cette démarche pour la communauté», assure-t-elle (*lire ci-dessous*).

Le parlement devra en effet se prononcer sur le contre-projet à l'initiative constitutionnelle «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» (H24). Le Conseil d'Etat a élaboré un texte pour contrer l'initiative, signée par plus de 10 000 personnes, qui réclame le maintien des urgences dans les principales régions du canton (Riaz, Fribourg et la partie alémanique).

Besoin de norme

«Toute personne présente sur le territoire fribourgeois et ayant un besoin de soins qu'elle perçoit comme urgent doit pouvoir obtenir une réponse appropriée, dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible,

en respect de ses choix et ses préférences», relevait Philippe Demierre, responsable de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) lors de la présentation du contre-projet (*La Gruyère* du 22 juin 2023). Ce dernier se traduirait dans la Constitution par «l'Etat assure les soins urgents accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toutes les régions du canton».

Pour Danielle Aeby-Magnin, cela ne suffit pas. Elle interroge les députés gruériens en ces termes: «Quelles urgences non vitales sont prises en charge à la permanence de Riaz?» Elle ne soutient pas l'initiative, «qui a au moins le mérite de créer le débat. Mais elle n'est pas assez précise dans la définition des urgences vitales et non vitales.» Elle souhaite que le contre-projet norme cette question selon un index officiel, comme l'Emergency Severity Index (ESI) qui décline les urgences en 5 degrés (1 et 2 vitales; de 3 à 5 non vitales).

Malentendu

«Il faudrait que dans le décret présenté au Grand Conseil, on précise cela, afin de pouvoir

déterminer les besoins en personnel et en matériel technique pour répondre aux urgences non vitales. L'ESI est performant pour indiquer les besoins d'un patient en matière d'investigations complémentaires et d'hospitalisation. La permanence de Riaz prend-elle en charge les niveaux 3 à 5 de cette échelle ESI?» s'interroge-t-elle.

Lors de son passage à la permanence le 10 juillet 2023 (*lire aussi ci-dessous*), «le médecin assistant m'a informé qu'il n'y avait plus de scanner, ni d'IRM d'urgence à la permanence de Riaz», affirme-t-elle. Faux, rétorque l'Hôpital fribourgeois (HFR), qui invoque «une information erronée de la part de notre personnel ou un malentendu».

Et la responsable communication de l'HFR Catherine Favre Kruit de préciser: «Des scanners peuvent être effectués sur le site de Riaz, sur indication médicale. Théoriquement, c'est aussi le cas des IRM. Mais ceux-ci étant des examens longs, ils sont rarement demandés en première intention, ce qui signifie que d'autres examens sont pratiqués avant de procéder à une IRM.»



La Gruyère
1630 Bulle
026/ 919 69 00
www.lagruyere.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 12'936
Parution: 3x/semaine



Page: 3
Surface: 96'536 mm²



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

Ordre: 1088138 Référence: 90828482
N° de thème: 999.080 Coupure Page: 3/3

Délocalisation

Reste que pour Danielle Aeby-Magnin, le contre-projet a un goût amer avec une permanence gruérienne qui reste fermée la nuit, de 22 h à 7 h. «Ce qu'on nous présente avec la permanence téléphonique, les ambulances, les *first responders*, tout ça c'est très bien... Mais on a démantelé et délocalisé les services de Riaz vers Fribourg. Comme dans les entreprises, c'est une orientation managériale au détriment des

patients du Sud. Et on a tendance à nous dire que le patient est au centre, mais dans la réalité cela peut être un écran de fumée. En plein essor démographique, le Sud fribourgeois et ses 110 000 habitants sont victimes d'une inégalité de traitement. A titre comparatif, la population de la Broye fribourgeoise, moins nombreuse, peut se rendre à l'Hôpital intercantonal (HIB), qui offre des urgences 24 heures sur 24.»

Habitante des Sciernes-d'Albeuve, Danielle Aeby-Magnin a trouvé une solution, avec le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut à Château-d'Œx, «qui traite les urgences non vitales 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour un bassin de population de 5000 personnes. Le canton de Vaud a réussi à mettre les moyens pour un hôpital décentralisé. Pourquoi n'y arriverait-on pas dans le canton de Fribourg?» ■

Passer entre les mailles de la permanence

Le 6 juillet 2023, Danielle Aeby-Magnin se rend à la permanence de Riaz, avec des symptômes pouvant faire penser à ceux d'un AVC. Cette ancienne enseignante et formatrice d'adultes, auteure de plusieurs livres, se trouvait dans l'incapacité d'écrire lisiblement. Elle est également atteinte de vomissements et de troubles de l'équilibre. «La médecin assistante qui a procédé aux tests revient, après trois heures d'attente, pour m'informer que je peux rentrer à la maison, n'ayant pas fait d'AVC», explique-t-elle.

Quatre jours plus tard, toujours mal, elle retourne à la permanence. Un médecin-assistant, «un jeune homme très sûr de lui», refait des examens et lui pose une sonde pour l'hydrater. Il confirme que les tests d'AVC sont négatifs et elle est à nouveau invitée à rentrer chez elle.

Le lendemain, 11 juillet, elle se rend chez sa doctoresse de famille qui prend un rendez-vous immédiatement dans un Centre de radiologie privé. Une IRM puis un scanner révéleront le diagnostic: hémorragie cérébrale. La prise en charge par le Service de neurochirurgie de l'HFR s'avère ensuite «exemplaire». PH

«On a tendance à nous dire que le patient est au centre, mais dans la réalité cela peut être un écran de fumée.» **DANIELLE AEBY-MAGNIN**